

Au menu

- **Le Chili, en voie de rejoindre le club des pays développés**
- **Des chiffres sur le secteur de la transformation de la viande bovine au Québec**
- **Fin des subventions aux exportations en Europe : les stratégies envisagées**

Le Chili, en voie de rejoindre le club des pays développés

L'agroalimentaire devient le fer de lance de l'économie chilienne : à son palmarès actuel, il faut souligner qu'il est au premier rang comme producteur mondial de salmonidés d'élevage et comme exportateur de fruits frais de l'hémisphère sud. Les vins chiliens se sont également ménagé une place fort honorable sur les marchés internationaux. Les exportations bioalimentaires représentaient 7,4 % du PIB du pays en 2004. À titre de comparaison, le Québec exportait en produits bioalimentaires 1,7 % de son PIB cette même année. Une politique libérale et ouverte en matière de commerce international a conduit le Chili à conclure des ententes avec de nombreux pays (États-Unis, Mexique, Union européenne, Japon, Mercosur, Corée) entrant en compétition directe avec certains des produits québécois sur plusieurs de ces marchés, notamment le porc au Japon et en Corée.

Les industriels chiliens exportent vers le Mexique ou les autres pays andins des fromages à pâte pressée, du lait UHT, de la poudre de lait ou de la mozzarella. Les exportations de viande bovine augmentent régulièrement et ont atteint 420 millions de dollars canadiens en 2004. Le Chili compte aussi une filière porcine de 3,3 millions de têtes et une filière avicole de 120 millions de volailles, toutes deux modernes, performantes et réputées pour leur statut sanitaire.

Le Chili jouit d'une économie stable, soit une inflation maîtrisée (+2,4 % en 2004), un PIB en croissance annuelle de +5,2 % et un excédent budgétaire structurel qui a atteint 2,2 % du PIB en 2004. Le taux de chômage s'y situait à 9 % en 2005.

Ses avantages concurrentiels consistent en un coût de main-d'œuvre attractif comparativement à celui de ses principaux marchés, une quasi-absence de maladies et de parasites et un climat à contre-saison par rapport aux principaux marchés d'exportation que sont les États-Unis (41 %) et l'Europe (27 %).

Ses principaux handicaps sont une répartition inégalitaire de la richesse, une forte dépendance énergétique et un coût de main-d'œuvre qui, même s'il est nettement inférieur à celui des pays industrialisés, est supérieur à celui de ses voisins et concurrents, l'Argentine et le Pérou.

Sources : **AGRA ALIMENTATION** n° 1914, janvier 2006, Asprocer, février 2006, et Banco Central de Chile : <http://www.bcentral.cl/eng/infoeconomic/>

Des chiffres sur le secteur de la transformation de la viande bovine au Québec

Une étude récente du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation fait état des marchés à desservir, des circuits d'approvisionnement, des acteurs et de leur performance économique et de la compétitivité du secteur de la viande bovine vue sous l'angle des parts de marché et des prix. Elle définit également certains enjeux pour le secteur.

On y constate que l'abattage de viande bovine (bœuf et veau) au Québec a produit en 2004 l'équivalent de 40 % de la consommation québécoise, une croissance de 35 % par rapport à 2000. Les importations nettes (importations totales moins exportations), alimentaires, en 2004, 10 % de la consommation au Québec, soit cinq fois plus qu'en 2000. Le commerce interprovincial net, quant à lui, approvisionnait 51 % du marché québécois en 2004, en décroissance de 27 % par rapport à 2000.

L'analyse relève 122 entreprises impliquées dans l'abattage ou la transformation de viande bovine au Québec, dont seulement une vingtaine seraient spécialisées dans le bœuf ou le veau.

L'analyse des résultats financiers des abattoirs et des transformateurs, pour la période de 2000 à 2004, indique :

- un bénéfice net moyen avant impôt autour de 2 %, inférieur à celui de l'ensemble des entreprises manufacturières (environ 3,5 %);
- un rendement du capital propre entre 12 et 15 %;
- une dette équivalant à environ 70 % des actifs;
- une liquidité légèrement inférieure à celle de l'ensemble des entreprises manufacturières avec un fonds de roulement de 1,4.

Source : Monographie de l'industrie du bœuf au Québec, MAPAQ, 2006

Fin des subventions aux exportations en Europe : les stratégies envisagées

L'industrie agroalimentaire européenne se prépare à faire face à la disparition des subventions à l'exportation (les restitutions) qui, selon toute vraisemblance, devrait se produire d'ici sept ans. Ces subventions représenteraient près de 7 % de la valeur des exportations des produits agricoles transformés. Elles avaient pour objectif de compenser le prix élevé des matières premières agricoles utilisées par les transformateurs.

Les experts européens recommandent aux industriels de tirer profit de trois stratégies, soit la promotion des produits européens sur les marchés mondiaux, le « perfectionnement actif » et l'importation en franchise de droits de douane... avant d'envisager la délocalisation.

Les industriels ne semblent pas fonder beaucoup d'espoir sur la promotion, perçue comme une démarche à long terme.

Le « perfectionnement actif » consiste à utiliser la disposition réglementaire qui exempte de tarifs douaniers les produits agricoles importés entrant dans la fabrication de produits transformés qui seront exportés. Cette stratégie favorisera l'utilisation de matières premières agricoles importées si leur cours sur le marché mondial, coût de transport compris, est inférieur à leur cours sur le marché européen. Le désavantage de cette stratégie réside dans la gestion complexe des entrées-sorties qu'elle requiert pour une entreprise qui vend ses produits à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté européenne.

L'importation en franchise de droits de douanes est une disposition légale qui permet à certaines usines de s'approvisionner en matières premières agricoles importées, sans frais de douanes, lorsqu'elles font la démonstration que cet approvisionnement est essentiel au maintien de leur activité industrielle en Europe. Les produits transformés qui en découlent peuvent être vendus sur le territoire européen. La plupart du temps, les demandes de ce type sont rejetées.

Source : **AGRA ALIMENTATION**, n° 1917, février 2006